

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2019

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : neuf
L'an deux mil dix-neuf, le trente avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. PAGET Olivier –
M. AURIERE André - M. LAMIDIEU Lionel - Mme Lucienne GUENOT -
Mme GAUTHEROT Annick - Mme COSTILLE Brigitte

Absent excusé : M. GIRINAL Jean Marc

Monsieur Lionel LAMIDIEU a été élu secrétaire.

Date de convocation : 24 avril 2019

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 mars 2019 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 30 mars 2019 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Point sur le projet « aménagements de la Grande Rue » :

Le Maire explique avoir reçu une réponse négative concernant la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au motif que ce type de réalisation n'est plus éligible à la DETR à partir de cette année. Il explique également avoir rencontré, à sa demande, la Secrétaire Générale de la préfecture, accompagné de Didier Magnin et de Lucienne Guenot afin de mettre en avant les atouts de notre projet. La Secrétaire Générale s'est engagée à apporter une réponse sous quinzaine.

Compte-tenu que la commune n'a pas les capacités financières pour assurer un financement à 100% de ce projet, il a été décidé de le suspendre dans l'attente de la réponse de la préfecture de la Haute-Saône.

3/ Examen des devis concernant les travaux de voirie :

Le Maire présente les estimatifs établis par l'Agence Départementale Ingénierie 70 concernant la réfection de la voirie :

- Rue des Chenevières (reprofilage de la chaussée et bi-couche),
- Rue de l'Eglise (reprofilage de la chaussée et bi-couche).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à consulter des entreprises pour obtenir des offres de prix.

4/ Adhésion à la certification PEFC Bourgogne Franche-Comté (Promouvoir la gestion durable de la forêt) :

Notre adhésion au label PEFC est arrivée à échéance le 31/12/2018. Le Maire précise que la capacité à fournir des produits issus de la forêt, certifiés PEFC, c'est-à-dire garantissant une qualité de gestion durable, est une condition souvent nécessaire pour accéder aux marchés publics et privés. Les négociants privilégient en effet les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs.

Le Maire propose de renouveler notre adhésion et indique que la cotisation pour 5 années s'élève à 0.65 € par hectare et 20 € de frais fixes, soit un total approximatif de 120 € pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

5/ Droit de préemption concernant les parcelles AB253 – AB257 – AB258 – AB259 :

Le Maire présente la demande relative au droit de préemption concernant les parcelles cadastrées AB253 – AB257 – AB258 – AB259 situées 6 Rue de la Fontaine et sollicite l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles concernées.

6/ Souscription de solidarité des communes pour aider à la reconstruction de Notre Dame de Paris :

Le Maire présente l'invitation de l'Association des Maires de France à participer à une subvention en faveur de la reconstruction de Notre-Dame de Paris à hauteur, par exemple, de 1€ par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de ne pas donner suite, dans l'immédiat, à cette proposition.

7/ Action de l'Association des Communes Forestières en faveur de la reconstruction de Notre Dame de Paris :

L'Association des communes forestières propose que chaque commune, propriétaire de forêt, prenne un engagement de principe pour mettre à disposition l'équivalent d'un chêne pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attendre de plus amples informations avant de se prononcer.

8/ Encaissement d'un chèque bancaire établi par l'Association Récré'Action :

Le Maire présente un chèque correspondant à un don de l'Association Récré Action pour prise en charge des travaux d'insonorisation de la salle de l'ancienne école et demande l'autorisation de déposer ce chèque sur le compte de trésorerie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer le chèque de don de l'Association Récré Action d'un montant de 2 844.52 € (deux mille huit cent quarante-quatre euros, cinquante-deux centimes) sur le compte de trésorerie de la commune.

9/ Campagne 2019 des Villes et Villages Fleuris :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal fait part de son intérêt pour cette campagne du « Palmarès des Maisons, Villes et Villages Fleuris » mais décide, à l'unanimité des membres présents, de reporter la participation de la commune, après la réalisation des travaux d'aménagements de la Grande Rue.

10/ Planning du bureau de vote pour l'élection des représentants au Parlement Européen du 26 mai 2019 :

Le planning pour la tenue du bureau de vote pour l'élection des représentants au Parlement Européen du 26 mai 2019 est établi comme suit :

	de 08H00 à 10H30	de 10H30 à 13H00	de 13H00 à 15H30	de 15H30 à 18H00
Président	Didier MAGNIN	Guy DIDIER	Hervé MILLET	Guy DIDIER
Assesseur 1	Annick GAUTHEROT	Lucienne GUENOT	Olivier PAGET	André AURIERE
Assesseur 2	Brigitte COSTILLE	Lionel LAMIDIEU	Jean-Marc GIRINAL	Didier MAGNIN

11/ Questions diverses :

- Le Maire fait part au Conseil d'une information reçue de la Fédération nationale des communes forestières faisant état de la modification envisagée de la procédure de paiement des ventes de bois. Aujourd'hui le paiement est effectué directement par les acheteurs sur le compte de la commune. Demain, les encaissements seraient réalisés par les services de l'ONF et reversés aux communes après plusieurs semaines. La Fédération nationale des communes forestières invite les communes à refuser cette nouvelle procédure et à mettre en œuvre éventuellement des mesures de rétorsion vis-à-vis de l'ONF. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé de ne pas donner suite, dans l'immédiat, à la demande de la Fédération des communes forestières, ne connaissant pas aujourd'hui « la version » de l'ONF.

- Carnaval de Rioz :

Le Maire présente la demande de subvention de l'association gérant le carnaval de Rioz, pour participer aux frais de sécurité dont elle a la charge et qui se sont alourdis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 5 voix pour, une voix contre et trois abstentions, décide de participer aux frais de sécurité du carnaval de Rioz et d'allouer la somme de 50.00 € (cinquante euros) à cette association.

- Festival de caves : la date a été modifiée ; le spectacle se déroulera le 17 mai au lieu du 24 mai. Pour des raisons de santé, la comédienne du spectacle initialement prévu (« je suis drôle » avec Pauline BERTANI) ne pourra pas se produire. Nous accueillerons un nouveau spectacle « Un cœur sous une soutane » d'Arthur Rimbaud, mis en scène et interprété par Nicolas Dufour.
- Vide-grenier : prévu initialement le 28 avril et annulé pour cause de mauvaises conditions météorologiques, est reporté au 7 juillet.
- Repas communal : fixé au 30 juin. Didier MAGNIN est chargé de rechercher des propositions d'entrées et dessert.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 mai 2019 à 20H30